



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 02527

Numéro SIREN : 489 800 805

Nom ou dénomination : (groupe) ASTEK

Ce dépôt a été enregistré le 11/12/2014 sous le numéro de dépôt 39690

**(groupe) astek**  
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance  
Au capital de 500.000 Euros  
Siège social : 85/87, avenue Pierre Grenier  
92100 BOULOGNE BILLANCOURT  
489 800 805 RCS NANTERRE

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE  
EN DATE DU 07 JUILLET 2014**

L'AN DEUX MILLE QUATORZE,  
Le sept juillet,  
A dix-huit heures quinze,

Les membres du Conseil de Surveillance de la société (groupe) astek se sont réunis au siège social, l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Constatation de la démission de Monsieur François PHULPIN, membre du Directoire ;
- Situation de la Société entre le 11 février 2014 et le 30 juin 2014 ;
- Questions diverses.

Sont présents :

- Monsieur Jean-Michel VEYRENC, Membre du Conseil de Surveillance,
- Monsieur Jean-Luc BERNARD, Président du Conseil de Surveillance, par téléconférence,
- Mademoiselle Laure-Anne BERNARD, Membre du Conseil de Surveillance, par téléconférence,
- Monsieur Jean-Marc BERNARD, Membre du Conseil de Surveillance, par téléconférence.

Sont absents et excusés :

- Monsieur Philippe DELECOURT, Membre du Conseil de Surveillance,
- Mademoiselle Nadège MARIANI, Membre du Conseil de Surveillance.

Le Comité d'Etablissement « Nord Est et Ile de France » dûment convoqué, est représenté par Madame Fabienne DRAVERS et Monsieur Hoang PHO, présents par téléphone.

Il est constaté la moitié au moins des membres composant le Conseil de Surveillance est présente et qu'en conséquence, le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

**I - CONSTATATION DE LA DEMISSION DE MONSIEUR FRANCOIS PHULPIN,  
MEMBRE DU DIRECTOIRE**

Le Président informe le Conseil que, par un courrier en date du 07 mai 2014, Monsieur François PHULPIN a démissionné de son mandat de membre du Directoire.

Il demande au Conseil de bien vouloir en prendre acte.



Après en avoir délibéré, le Conseil de Surveillance prend acte, à l'unanimité, de la démission de Monsieur François PHULPIN de son mandat et décide qu'il ne sera pas procédé à son remplacement.

## **II - EXAMEN DU RAPPORT TRIMESTRIEL DU DIRECTOIRE SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE**

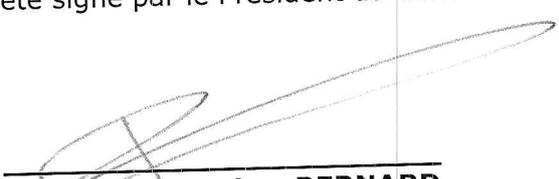
Le Président rappelle au Conseil qu'il est réuni afin d'examiner le rapport sur la situation de la Société entre le 11 février 2014 et le 30 juin 2014, établi par le Directoire conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de Commerce.

Puis il donne lecture du rapport du Directoire.

Après délibération, le Conseil de Surveillance déclare à l'unanimité n'avoir aucune observation à formuler sur le contenu dudit rapport.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui est dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président du Conseil de Surveillance et l'un de ses membres.



**Monsieur Jean-Luc BERNARD**  
Président du Conseil



**Monsieur Jean-Michel VEYRENC**  
Membre du Conseil de Surveillance